

M. DEUTSCH: Vous pouvez le trouver dans les Comptes publics. Le Contrôleur du Trésor signale les crédits tombés en annulation dans tous les ministères et vous pouvez les trouver dans les Comptes publics.

Le sénateur CONNOLLY: Cela change-t-il quoi que ce soit, au moment où les prévisions budgétaires sont présentées? Y a-t-il là des montants disponibles qui auront quelque influence sur les propositions du budget?

M. DEUTSCH: Oui. Quand le ministre des Finances prépare son budget, il doit donner un chiffre pour les dépenses prévues. D'abord, comme vous le savez sans doute, le ministre mentionne, dans son discours sur le budget au Parlement, le revenu net approximatif de l'année en cours; il indique s'il y aura excédent ou déficit. Il doit donc approximativement évaluer les dépenses et les comparer aux revenus approximatifs de l'année en cours.

Le ministre joindra aux prévisions budgétaires le chiffre approximatif des dépenses. En évaluant les dépenses de l'année qui vient, évaluation sur laquelle est basé le budget qu'il présente, il doit aussi évaluer les dépenses de l'année en cours. L'évaluation des dépenses en cours comprend aussi l'évaluation des excédents. On porte donc quelque attention aux annulations de crédits au moment de l'élaboration du budget.

Je viens donc d'exposer ce que les ministères doivent nous présenter, soit le crédit requis et comparé au crédit de l'année précédente. C'est le renseignement le plus important. La seconde étape, c'est le relevé des dépenses réelles occasionnées durant les quatre années précédentes, de sorte que le montant réclamé pour l'année courante puisse être comparé à ce qu'un ministère a dépensé au cours des quatre années précédentes.

Le troisième document requis, c'est une notice explicative détaillée accompagnant chaque augmentation de crédit réclamée. Les ministères doivent expliquer pourquoi ils réclament une augmentation de crédit en fractionnant ce crédit. En d'autres termes, le crédit est divisé en chefs de dépense: salaires, allocations, etc., tel qu'indiqué dans le grand tableau placé au dos du Livre bleu. Dans chaque cas, une explication est requise. Les ministères doivent indiquer pourquoi et dans quel but ils veulent une augmentation. Toute cette information constitue, pour chaque ministère, quel qu'il soit, un gros livre qui peut compter de 100 à 200 pages. Une fois rassemblés, tous ces renseignements sont envoyés au personnel du Conseil du Trésor. J'ajoute que ces renseignements sont tous présentés selon une formule uniforme.

Le sénateur REID: Combien de membres compte le Conseil du Trésor?

M. DEUTSCH: Le Conseil compte six ministres et le personnel qui s'occupe de la vérification comprend quarante membres.

Le sénateur REID: Sont-ce toujours les mêmes ministres ou non?

M. DEUTSCH: Les ministres qui forment le Conseil sont désignés par le Gouverneur en conseil. Ils ont cependant des suppléants de sorte que lorsqu'un ministre est incapable d'assister à une séance, il sera remplacé par son suppléant. En général, les principaux ministres sont toujours présents au Conseil, de façon à assurer l'uniformité du travail. Le ministre des Finances est président.

Le sénateur EULER: Le ministre du Revenu national y est toujours présent, n'est-ce pas?

M. DEUTSCH: Oui, et les principaux membres sont toujours présents au Conseil, à moins d'exceptions. L'uniformité est ainsi sauvegardée.

Ces renseignements, une fois soumis au personnel du Conseil du Trésor, y sont étudiés avec soin. On voit d'abord à ce que ces renseignements soient complets, à ce qu'on y trouve tout ce dont le Conseil du Trésor a besoin pour la compilation du Livre bleu. C'est vraiment là une tâche importante vu l'ampleur de cette information. Le personnel doit aussi veiller à ce que les